

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h. L'assermentation des membres du conseil municipal récemment élus se déroulait à compter de 18h45.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4.                           |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve         |
| 3. Guy Veillette          | 6. Alexandre-Nicolas Leblanc |

ABSENT(S) : Mme Elizabeth Fee et M. Michael Page.

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la Mairesse suppléante Pauline Farrugia.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Daniel Décary, Directeur général et Secrétaire-trésorier et monsieur Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier adjoint.

**ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL.**

Le Président d'élection, Bruno Bélisle et le Directeur général et Secrétaire-trésorier et Commissaire à l'assermentation, Daniel Décary, ont procédé à l'assermentation des membres présents du conseil nouvellement élus, soit :

Mesdames les conseillères Pauline Farrugia, siège 1 et Marcella Davis Gerrish, siège 2, Messieurs les conseillers Guy Veillette siège 3, Claude Villeneuve, siège 5 et Alexandre-Nicolas Leblanc siège 6.

**ORDRE DU JOUR**

1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre et de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017
4. Informations émanant du Conseil
5. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

6. Autorisation de signatures des effets bancaires
7. Nomination des maires suppléants
8. Désignation des représentants du conseil de la municipalité auprès d'organismes municipaux, de commissions et de comités
9. Horaire des fêtes – Fermeture du bureau municipal
10. Transaction quittance – Dossiers 500-17-0805-1 et 450-17-005798-153

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

11. Accueil d'une stagiaire

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

12. Acceptation des comptes à payer
13. Rapports des salaires nets – 2017-10
14. Règlement 2017-605 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pouvoir aux dépenses de l'année 2018- Présentation et avis de motion

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

15. Fourniture de sel – Octroi de contrat
16. Fourniture de sable – Octroi de contrat
17. Reconstruction du pont de la rue Main à North Hatley- Confirmation de certains éléments techniques
18. Reconstruction du pont de la rue main à North Hatley – Financement de certains travaux

**PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

19. Régie intermunicipale et de protection incendie Memphrémagog Est-  
Désignation des représentants

**VARIA**

20. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local  
21. Levée de l'assemblée

2017-11-13.01

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

ATTENDU l'absence de monsieur le maire, Michael Page;

ATTENDU que suite au récent scrutin général les maires suppléants demeurent à être nommés;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la conseillère Pauline Farrugia agisse comme présidente d'assemblée pour la présente séance.

2017-11-13.02

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-11-13.03

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE  
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre et de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017 soient adoptés.

ADOPTÉE

2017-11-13.04

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2017-11-13.05

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À  
L'ORDRE DU JOUR**

Seize (16) citoyens assistent à la séance.

**INTERVENANTS**

**OBJETS**

Aucune question n'est posée.

2017-11-13.06

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

ATTENDU la tenue du récent scrutin général en vue de l'élection des membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE les chèques et autres effets bancaires de la Municipalité doivent porter deux signatures;

ATTENDU l'obligation de désigner les signataires autorisés;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE deux des personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et effets bancaires pour les comptes de la Municipalité du Village de North Hatley :

Le Directeur général et Secrétaire trésorier, Daniel Décary, ou en son absence le Secrétaire-trésorier adjoint, Bruno Bélisle,

et

Le Maire, Michael Page ou en son absence la Mairesse suppléante ou le Maire suppléant désigné soit, Pauline Farrugia, Marcella Davis Gerrish, Guy Veillette, Élisabeth Fee, Claude Villeneuve ou Alexandre- Nicolas Leblanc.

ADOPTÉE

2017-11-13.07

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS**

ATTENDU la tenue du récent scrutin général en vue de l'élection des membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil doit désigner par résolution un maire suppléant chargé de remplacer le Maire lorsque requis;

ATTENDU QU'en cas de non-disponibilité du Maire suppléant désigné, le conseiller du siège suivant assure le remplacement.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la formule suivante soit appliquée :

Poste 1	Pauline Farrugia:	novembre 2017 à juin 2018
Poste 2	Marcella Davis Gerrish:	juillet 2018 à février 2019
Poste 3	Guy Veillette:	mars à octobre 2019
Poste 4	Élisabeth Fee:	novembre 2019 à juin 2020
Poste 5	Claude Villeneuve:	juillet 2020 à février 2021
Poste 6	Alexandre-Nicolas Leblanc	mars à octobre 2021

ADOPTÉE

2017-11-13.08

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
AUPRÈS D'ORGANISMES MUNICIPAUX, DE COMMISSIONS ET DE COMITÉS**

ATTENDU la tenue du récent scrutin général en vue de l'élection des membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les représentants du conseil auprès d'organismes municipaux, de commissions et de comités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Claude Villeneuve soit désigné comme représentant au comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) et agisse comme Président dudit comité;

QUE Guy Veillette soit désigné comme représentant au comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP);

QUE Pauline Farrugia et Marcella Davis Gerrish soient désignées comme conseillères responsables de l'application de la politique et du plan d'action MADA (Municipalité Amie des Aînés) auprès du comité de suivi et que Pauline Farrugia agisse comme Présidente dudit comité;

QUE Michael Page, Pauline Farrugia et Guy Veillette soient désignés comme représentants à la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM);

QUE Michael Page et Marcella Davis Gerrish soient désignés comme représentants à la Régie intermunicipale de protection incendie du Village de North Hatley et du Canton de Hatley;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

QUE Michael Page soit désigné comme représentant à la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi;

QUE Guy Veillette soit désigné comme représentant à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

ADOPTÉE

**2017-11-13.09**

**HORAIRES DES FÊTES – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU la période des fêtes qui approche et les congés fériés s'y rattachant ;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'Hôtel de ville soit fermé du 22 décembre 2017 jusqu'au 2 janvier 2018 inclusivement.

ADOPTÉE

**2017-11-13.10**

**TRANSACTION QUITTANCE – DOSSIERS 500-17-0808-1 ET 450-17-005798-153**

ATTENDU QUE le 23 décembre 2010, la Municipalité du Canton de Hatley (ci-après : le Canton) a convenu avec 9154-1482 (Québec) inc. (ci-après : « 9154 ») d'une entente relativement à un développement résidentiel de son territoire appartenant à 9154, le Développement Plateau Massawippi;

ATTENDU QUE relativement à cette entente, un litige est survenu et à cet égard deux instances devant la Cour supérieure ont été entreprises, soit une dans le dossier 500-17-082051-148 où 9154 poursuit Le Groupe Conseil Génipur inc (ci-après : Génipur) et M. Pierre Turmel et une dans le dossier 450-17-005798-153 où le Canton poursuit 9154;

ATTENDU QUE le Canton est à régler les litiges avec toutes les parties impliquées dans ces dossiers;

ATTENDU QUE dans le dossier 500-17-082051-148 Génipur et M. Pierre Turmel, allèguent à l'encontre de la poursuite prise contre eux par 9154, que les problèmes allégués sont imputables au Canton, au Village de North Hatley (ci-après : North Hatley) et à la Régie des Eaux Massawippi (ci-après: la Régie);

ATTENDU QUE les parties aux litiges sont prêtes, pour régler les litiges, à se donner une quittance réciproque, complète, finale et libératoire à l'égard de tous les recours fondés directement ou indirectement sur les faits allégués dans les dossiers 450-17-005798-153 et 500-17-082051-148;

ATTENDU QUE pour donner une telle quittance, 9154, Génipur et M.Pierre Turmel exigent que la Régie et North Hatley leur donnent aussi une pareille quittance;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

Pourvu que 9154, Génipur et M. Pierre Turmel donnent à North Hatley une quittance identique à celle que North Hatley est prête à leur donner, de donner, à 9154, Génipur et M. Pierre Turmel, et leurs assureurs, associés, préposés, représentants, administrateurs, actionnaires, employés, mandataires, procureurs, héritiers, successeurs et ayants droit, une quittance relativement à toute cause d'action, demande, poursuite, procédure ou réclamation, passées, actuelles ou futures de quelque nature, connues ou inconnues, pour tous dommages ou préjudices qui découleraient directement ou indirectement des faits et allégations contenus aux pièces ou procédures de l'instance portant le numéro de dossier 500-17-082051-148 ou de l'instance portant le numéro de dossier 450-17-005798-153;

D'autoriser le Directeur-général et Secrétaire-trésorier du Village de North Hatley à signer tout document de transaction-quittance pour donner suite à la présente résolution, soit tout document dont la substance correspondra sensiblement au document identifié « TRANSACTION-QUITTANCE » dont les membres du conseil de la Régie ont pris connaissance ce jour.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

2017-11-13.11

**ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE**

ATTENDU QUE la municipalité se préoccupe d'offrir la possibilité à de jeunes étudiants de participer à des stages en milieu de travail;

ATTENDU la demande de stage d'une étudiante au programme de formation professionnelle en secrétariat;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité accueille Marie-Pier Roy pour un stage en secrétariat, pour la période du 20 novembre au 8 décembre 2017.

ADOPTÉE

2017-11-13.12

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 13 novembre 2017 par le Service de trésorerie, au montant de 165 592,63 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

FOURNISSEURS	DATE	FACTURE	MONTANT
<b>SANI-ESTRIE</b>			
COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES	2017-09-29		362,17 \$
COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES	2017-10-18		6 526,59 \$
COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES	2017-10-20		350,67 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>7 239,43 \$</b>
			<b>Taxes incluses</b>
			6 533,58 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>6 533,58 \$</b>
<b>R.I.P.I.</b>			
CONTRIBUTION NOVEMBRE 2017			6 533,58 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>6 533,58 \$</b>
<b>PAVAGES PRÉFONTAINE</b>			
PAVAGE DIVERS	2017-10-24		6 765,13 \$
PAVAGE KEZAR	2017-09-22		6 005,49 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>12 770,62 \$</b>
<b>GRAVIÈRE BOUCHARD</b>			
SABLE TAMISÉ STOCK HIVER	2017-11-02		14 031,39 \$
GRAVIER TAMISÉ 0-4	2017-11-03		189,71 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>14 221,10 \$</b>
<b>POMPES FONTAINES</b>			
RÉPARATION POSTE HOVEY	2017-09-29		1 325,29 \$
EXTRACTION DES QUAIS	2017-09-26		1 086,28 \$
SERVICES PRÉVENTIFS POSTES D'ÉGOUTS	2017-11-03		2 461,81 \$
RÉPARATION POSTE SHERBROOKE	2017-11-08		2 033,98 \$
SOUDURE CLÉ EN ACIER	2017-11-08		81,92 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>6 989,28 \$</b>
<b>MRC DE MEMPHRÉMAGOG</b>			
PATROUILLE NAUTIQUE	2017-10-18		5 256,00 \$
QUOTE PART 2	2017-07-06		23 298,00 \$
HORS ENTENTE FORET	2017-10-25		102,00 \$
ÉQUILIBRATION MAINTIEN DE L'INVENTAIRE	2017-06-20		1 725,00 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>30 381,00 \$</b>
<b>L'EXCELLENCE AGRICOLE DE COATICOOK</b>			
LOCATION 5600	2017-10-05		2 069,55 \$
INSTALLER TRACK SUR EXCAVATRICE	2017-10-05		338,90 \$
LOCATION MACHINE AVEC FOURCHE À PALETTE	2017-10-05		1 982,63 \$
TRACK RUBBER BOBCAT	2017-10-05		2 474,52 \$
LOCATION PELLE REMPLACE T650	2017-10-05		2 379,77 \$
LOCATION PELLE REMPLACE T650	2017-10-05		1 932,83 \$
LOCATION TARRIÈRE	2017-10-05		218,45 \$
LOCATION SURE TOOLCAT	2017-10-05		689,85 \$
LOCATION LIFT	2017-10-05		3 775,21 \$

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

RÉPARER PELLE BOBCAT	2017-10-05	3 170,30 \$
BUSHING SOUFFLEUSE À NEIGE KUBOTA	2017-10-05	397,58 \$
<b>TOTAL</b>		<b>19 429,59 \$</b>

**DÉZIEL**

PRÉPARER FLASH MTQ	2017-10-17	598,61 \$
BRAS TÉLÉSCOPIQUE POUR HARNAIS	2017-10-30	1 278,13 \$
PRÉPARATION MTQ	2017-10-17	223,89 \$
RACK À CHARRUE	2017-09-18	343,35 \$
ENTRETIEN PRÉVENTIF	2017-11-13	488,64 \$
INSTALLATION AILE DE COTÉ	2017-10-11	1 353,24 \$
RÉPARER FUITE D'HUILE	2017-10-27	2 219,65 \$
INSPECTION SAAQ	2017-10-30	173,10 \$
PRÉPARER GIROPHARES MTQ	2017-09-29	957,51 \$
<b>TOTAL</b>		<b>7 636,12 \$</b>

**GRAND TOTAL**      **105 200,72 \$**  
Taxes incluses

ADOPTÉE

**2017-11-13.13      RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2017-10**

10 employés et 6 membres du conseil      **21 880,75 \$**

**2017-11-13.14      RÈGLEMENT 2017-605 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2018 – AVIS DE MOTION**

Je, CLAUDE VILLENEUVE, dépose un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 2017-605 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2018.

Un projet de ce règlement a été remis aux membres du conseil.

Donné à North Hatley, ce 13 novembre 2017.

**2017-11-13.15      FOURNITURE DE SEL – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la municipalité nécessite l'achat de sel de déglçage;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs, soit : Sel Warwick Inc., Compass Minerals Canada Corp et Mines Seleine;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX -TONNE MÉTRIQUE 2017</b>
<b>LIVRÉ AU DÉPÔT</b>	
Sel Warwick inc.	88,25 \$
Compass Minerals Canada Corp.	84,46 \$

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglçage pour les chemins d'hiver à Sel Compass Minerals Canada Corp. suivant son prix unitaire de 84,46 \$ la tonne métrique, pour environ 200 tonnes métriques, pour un total approximatif de 16 892 \$, plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-635.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

2017-11-13.16

**FOURNITURE DE SABLE – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la municipalité nécessite l'achat de sable pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs soit : Carrière F. Racicot Excavation inc., Gravière Bouchard inc. et Construction Couillard;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE 2017 LIVRÉ AU DÉPÔT</b>
Carrière F. Racicot Excavation inc.	Aucune soumission reçue
Gravière Bouchard inc.	10,15 \$
Construction Couillard	11,40 \$

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sable à Gravière Bouchard inc. pour un prix unitaire de 10,15 \$ la tonne métrique, pour environ 1 200 tonnes métriques, pour un total approximatif de 12 180 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE

2017-11-13.17

**RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE MAIN À NORTH HATLEY-  
CONFIRMATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS TECHNIQUES**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) a confirmé à la Municipalité de North Hatley que le projet de reconstruction du pont de la rue Main se réaliserait en 2019;

ATTENDU QUE le MTMDET, dans un document intitulé « Reconstruction du pont P-07203 sur la rue Main à North Hatley », a proposé les caractéristiques techniques du nouveau pont projeté;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a commandé une étude en vue de doter le pont, situé au centre du village, d'une signature visuelle distinctive et d'élaborer un scénario réaliste qui prend en compte, notamment, la situation du pont au cœur d'un site patrimonial, la personnalité singulière de North Hatley et son attrait, les divers usages prévisibles et la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE certaines caractéristiques techniques du projet original ont été modifiées suite à cette étude;

ATTENDU QU'il est requis de confirmer ces modifications à la Direction régionale de l'Estrie du MTMDET;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la vitesse de conception du pont soit de 40 km/h;

QUE le rehaussement de la chaussée au centre du pont soit de 630 mm;

QUE la largeur totale soit de 13,40 m;

QUE la largeur du trottoir du côté sud soit de 2,10 à 2,70 m. dont une partie en porte-à-faux et la largeur du trottoir du côté nord soit de 2,10 m. dont une partie en porte-à-faux;

QUE la largeur des bandes cyclables soit de 1,30 m;

Le tout, selon le rapport du 18 mai 2017 de la firme Les Services EXP Inc.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

2017-11-13.18

**RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE MAIN À NORTH HATLEY –  
FINANCEMENT DE CERTAINS TRAVAUX**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) a confirmé à la Municipalité de North Hatley que le projet de reconstruction du pont de la rue Main se réaliserait en 2019;

ATTENDU QUE le MTMDET, dans un document intitulé « Reconstruction du pont P-07203 sur la rue Main à North Hatley », a proposé les caractéristiques techniques du nouveau pont projeté;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a commandé une étude en vue de doter le pont, situé au cœur du village, d'une signature visuelle distinctive et d'élaborer un scénario réaliste qui prend en compte, notamment, la situation du pont au cœur d'un site patrimonial, la personnalité singulière de North Hatley et son attrait, les divers usages prévisibles et la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE certaines caractéristiques techniques du projet original ont été modifiées suite à cette étude;

ATTENDU QU'IL soit pertinent et opportun d'améliorer l'environnement du centre du village en procédant à l'enfouissement des divers services d'utilité publique (électricité et communications) dans le secteur contigu au pont;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a commandé une étude d'avant-projet, à être optimisée, afin d'évaluer l'opportunité de procéder à l'enfouissement des divers services d'utilité publique préalablement à la reconstruction du pont de la rue Main;

ATTENDU QUE le coût complémentaire pour réaliser les travaux d'amélioration de la signature visuelle et le scénario d'aménagement serait de l'ordre de 400 000\$;

ATTENDU QUE le coût pour réaliser les travaux d'enfouissement des services d'utilité publique demeure à être précisé et sera fort probablement élevé;

ATTENDU les économies potentielles pour le MTMDET résultant de l'exemption de remettre à leur emplacement les infrastructures d'utilité publique suite à la construction du pont;

ATTENDU la participation financière potentielle des entreprises de services d'utilité publique à la réalisation des travaux;

ATTENDU la desserte supralocale du pont de la rue Main;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du Village de North Hatley demande au MTMDET d'assumer le coût complémentaire pour réaliser les travaux d'amélioration de la signature visuelle et le scénario d'aménagement élaboré, de l'ordre de 400 000\$;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley demande au MTMDET d'optimiser l'étude d'avant-projet réalisée en vue de l'enfouissement des services d'utilité publique, de réaliser les autres études et plans requis et d'assumer les coûts afférents, y incluant les coûts de la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

2017-11-13.19

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE  
MEMPHRÉMAGOG EST – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

ATTENDU la création de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, regroupant la Ville de Stanstead, les municipalités de Hatley, de Sainte-Catherine-de-Hatley et d'Odgen, les villages d'Ayer's Cliff et de North Hatley et les cantons de Stanstead et de Hatley;

ATTENDU l'obligation de procéder à la désignation des délégués au conseil d'administration de la régie;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
13 NOVEMBRE 2017**

De désigner le maire, Michael Page, comme délégué de la Municipalité du Village de North Hatley auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelée « Régie incendie de l'Est » et de désigner la conseillère, Marcella Davis Gerrish, comme déléguée substitut, tel que le prévoient les articles 5.1 et 5.3 de l'entente.

ADOPTÉE

2017-11-13.20

**VARIA**

2017-11-13.21

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL**

**INTERVENANTS**

**OBJETS**

Paul St-Pierre

Élection

Ouida Moliner

Élection, pont

Richard Lalumière

Pont, babillard électronique

Paul Parker

Pont, passerelle piétonnière pendant travaux du pont

Mary Lynn Ross

Foyer Connaught

Dominique Freminet  
(Ass. des commerçants)

Félicitations au conseil élu

2017-11-13.22

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h46, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Pauline Farrugia  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Daniel Décary  
Directeur général et secrétaire- trésorier

Je, Pauline Farrugia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.